

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	24.01.2020			DEF
Annule et remplace				

Auteur(s) : Alexandre Houlmann		Lié à :(obligatoire) ad 19.007
Titre : Amendement au projet de décret sur l’initiative législative populaire et le contre-projet du Grand Conseil		
Contenu :		
<p>Article 2</p> <p>En même temps que l'initiative, le Grand Conseil soumet au vote du peuple le contre-projet « Promotion de la formation préprofessionnelle en musique au conservatoire de musique neuchâtelois et soutien aux ensembles musicaux du canton », sous forme d'une proposition générale, rédigée comme suit :</p> <p>– <i>Le canton favorise l'accès à une formation professionnelle dans le domaine de la musique aux jeunes Neuchâtelois-e-s.</i></p> <p><i>Dans ce but, il encourage et soutient la formation préprofessionnelle au Conservatoire de musique neuchâtelois ainsi que la formation de base dans les écoles de musique des entités publiques, qui dispensent une formation reconnue par les autorités communales et cantonales.</i></p> <p><i>Il prend aussi les mesures permettant la collaboration entre les milieux professionnel et préprofessionnel de la musique et les ensembles musicaux du canton, ainsi qu'entre le Conservatoire de musique neuchâtelois et les écoles de musique des entités publiques reconnues et soutenues par les autorités communales et cantonales.</i></p>		
Motivation (facultatif) :		
Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Alexandre Houlmann		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :